DEJEPS VTT

Parcours allégé
Pour les titulaires d'un BEES ou BPJEPS VTT

Dates et détails







Objectif de la formation et prérogatives professionnelles

Suite à la réforme réglementaire, en 2026, les titulaires d'un BEESAC ou BPJEPS VTT ne pourront plus être formateurs ou tuteurs d'un DEJEPS VTT.

Les titulaires d'un BEESAC ou BPJEPS VTT disposent des équivalences des TEP, des EPMSP et de l'UC 4 du DEJEPS VTT, nous permettant de leur proposer un parcours de formation allégé et adapté aux compétences attendues.

Le DEJEPS prépare au métier d'éducateur sportif, plus précisément au métier de moniteur de VTT. Il permet d'encadrer toutes les activités du Vélo Tout Terrain sans limite de prérogatives : cross-country, trial, enduro, DH, VTTAE, etc. Il permet d'encadrer tous types de publics du débutant à l'expert, dans une logique de préparation à la compétition.

Le parcours de formation proposé, porte sur les UC à valider :

- UC 1-2 Concevoir et coordonner un projet d'action : 4 journées de formation pour poser le cahier des charges et les outils de base d'un projet de DEJEPS à mettre en place durant l'année (+ l'accompagnement individuel + les temps de certification)
- UC 3 Conduire une démarche de perfectionnement sportif en activités du cyclisme : 11 journées de formation sur la méthodologie de l'entrainement et deux journées de formation sur le métier de formateur (+ les temps de certification)

Heures totales :

276

Heures en centre :

129

Heures en entreprise :

147

Fiche RNCP 40036

Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques
18/10/2024

CRFCK
24 Avenue du Quartz
05120 L'Argentière-la Bessée
04.92.23.12.92 - contact@crfck.com
www.crck.com

Cofinancé par l'Union européenne

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

Organisation et particularités de la formation

L'organisation pédagogique est dispensée sur le modèle de l'alternance entre centre de formation et entreprise.

L'objectif de cette formation étant d'aborder les compétences spécifiques, manquantes à un BPJEPS ou BEESAC, les professionnels déjà diplômés peuvent poursuivent leur activité professionnelle habituelle d'encadrement, d'enseignement du VTT. Le stage devra se centrer sur les compétences manquantes et ciblées dans le parcours de formation adapté.

Les stagiaires devront réaliser un stage en entreprise étalé sur l'année portant sur trois thématiques :

- La mise en place d'un cycle de perfectionnement sportif en VTT, incluant planification sportive annuelle et suivi du public (niveau confirmé minimum)
- La mise en place d'un projet de développement du VTT
- La conduite d'actions de formation en VTT



Contenus de la formation

La formation est principalement théorique portant sur les connaissances complémentaires à un DEJEPS VTT. L'alternance servira à appliquer les connaissances abordées à l'action de terrain.

Concepteur et coordonnateur de projet (UC 1-2) : Organisé en novembre, ce module vise à repartir des compétences déjà acquises en BPJEPS ou BEESAC de gestion de projet, pour les élargir vers la compétence de gestion de projet de DEJEPS, d'ampleur plus importante.

Entraineur du VTT (UC 3) : Ce module alterne entre pratique et théorie. Les contenus théoriques visent à donner aux stagiaires les connaissances en anatomie et physiologie nécessaires à la construction et au suivi d'une planification sportive. Les contenus pratiques visent à tester et vivre les différentes méthodes d'entrainement sportif utilisées en VTT.

Formateur VTT (UC 3) : Ce module, coeur de la compétence déjà acquise par les diplômés du BEESAC ou BPJEPS VTT (l'enseignement du VTT), vise à élargir cette compétence vers le métier de formateur, abordant les aspects spécifiques aux pédagogies appliquées au métier de formateur.

Lieu

05120 L'Argentière-la Bessée et espaces de pleine nature des Hautes Alpes.

Publics et prérequis

Cette formation s'adresse aux titulaires d'un BPJEPS VTT ou BEESAC qui disposent des équivalences des TEP, des EPMSP et de l'UC4.



Publics en situation de handicap

Des aménagements de certification et de formation sont possibles. Magali Berthe, référente handicap en fera l'étude préliminaire.

Matériel nécessaire

Tenues vestimentaires adaptées, le nécessaire d'écriture, un ordinateur portable (recommandé), un sac VTT, 1 VTT pour la pratique du cross-country, équipement individuel du moniteur aux normes CE, une paire de pédales plates, matériel de réparation et d'entretien, trousse de secours, 1 jeu de plots coupelle.

Financements possibles

Nous contacter pour étude personnalisée.

Vous trouverez plus de détails sur votre formation et sur les équivalences réglementaires dans le « Guide technique de la formation ».